

REUNION DE TRAVAIL SUR LE RIL (Répertoire des Immeubles localisés)

-
**Compte rendu de la réunion
du 22 janvier 2010**

Ordre du jour : échange entre les communes, le SIG de Brest métropole océane et l’ADEUPa sur les opérations d’expertise du RIL.

Etaient présents :

Mairie de Brest : Luc Moal, Sandrine Le Bris

Mairie de Guipavas : Olivia Bellec

Mairie de Plougastel-Daoulas : Nicole Boënnec, Nicole Guéno

Maire du Relecq-Kerhuon : Catherine Flandrin

Brest métropole Océane – SIG : Elisabeth Naja, François Vigouroux

ADEUPa : Maryse Larpent

Contexte

Cette réunion s’inscrit dans un double contexte :

- au niveau local, la perte d’habitants de la ville de Brest amène des interrogations et des difficultés de compréhension sur la façon dont sont effectuées les estimations par l’INSEE,
- au niveau national, la volonté de l’INSEE d’évaluer et d’améliorer son système relationnel avec les collectivités territoriales dans les opérations de préparation du recensement.

L’ADEUPa est membre du groupe national du CNIS travaillant sur ces questions. Elle est également sollicitée par les services de Brest métropole océane qui souhaitent mieux comprendre les phénomènes démographiques et bien distinguer les effets inhérents aux nouvelles méthodes de recensement.

L’ADEUPa a donc pris l’initiative de réunir les acteurs locaux intervenants ou susceptibles d’intervenir dans les opérations préalables au recensement afin de comprendre leurs pratiques et de trouver d’éventuelles solutions d’amélioration.

L’expertise du RIL (Répertoire des Immeubles localisés)

Afin de procéder à l’échantillonnage des adresses qui seront recensées, l’INSEE travaille en partenariat avec les communes sur l’expertise de sa «base d’adresses». Ce fichier est mis à jour tous les ans à partir du fichier national de la construction neuve et du fichier de la poste.

Ces mises à jour annuelles doivent faire l’objet d’une vérification et d’une validation par les communes. A cet effet plusieurs échanges ont lieu : le premier en décembre, le second en avril et le dernier en juin.

Les listes d'adresses à vérifier sont envoyées aux communes sous la forme d'un tableau EXCEL, ainsi que sur un format papier (liste des divergences). Un CD-ROM comprenant l'intégralité du répertoire d'immeubles localisés est également adressé aux communes tous les ans.

Le tour de table effectué lors de cette réunion a fait ressortir les éléments suivants :

- les personnes chargées de la vérification des mises à jour de l'INSEE considèrent qu'elles semblent correctes. La vérification s'effectue de plusieurs façons :
 - en utilisant «Carte et Plans» du serveur de Brest métropole océane,
 - en vérifiant la construction neuve au service urbanisme,
 - en effectuant des contrôles sur le terrain (Guipavas),
 - à Brest, en utilisant la base adresse de façon à éliminer les doublons ou les accès secondaires et en utilisant les pages blanches.

Depuis le lancement de la nouvelle méthode de recensement, aucune commune n'a expertisé le répertoire dans son intégralité.

Il arrive donc lors de la collecte que des adresses tirées au sort ne correspondent pas à des habitations, aient été détruites ou soient dans un état impropre à l'habitation (murées, en cours de démolition...) ou encore, dans le cas de logements neufs, ne soient pas achevés. Par exemple, à Brest, il est arrivé qu'un immeuble de Pontanézen voué à la destruction ait été tiré au sort et donc recensé, dans cet immeuble 90 % des logements étaient inoccupés. Ceci peut avoir pour effet de réduire le nombre moyen de personnes par logement et impacter l'ensemble des résultats du recensement.

Dans le cas des logements neufs, il semble qu'il y ait un problème de fiabilité de la source utilisée par l'INSEE (SITADEL).

Les communes ont également soulevé le problème de l'adressage, notamment en ce qui concerne les lieux-dits et sa normalisation.

Proposition de travail

Afin d'essayer de faciliter le travail des communes et d'expertiser l'ensemble des répertoires d'immeubles localisés de Brest métropole océane, il a donc été convenu que chaque commune adressera son fichier au service d'information géographique qui comparera les adresses qu'il répertorie avec celles du RIL.

Maryse LARPENT
Janvier 2010